

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 7 janvier 2015

Question écrite urgente

Traversée du lac par ferries : où en sont les discussions avec nos partenaires vaudois et français ?

La traversée du lac n'est pas un projet prioritaire pour le Conseil fédéral. La conseillère fédérale Doris Leuthard a rappelé au mois de septembre dernier que ce tronçon ne fait pas partie des mesures prioritaires pour résorber les goulets d'étranglement sur les routes nationales tout en précisant que l'intégration parmi les routes nationales serait aujourd'hui « prématurée et injustifiée ». Le financement par le seul canton de Genève de la traversée du lac est loin d'être acquis, le peuple ayant refusé de financer une traversée de la rade, d'un coût pourtant trois fois inférieur.

Face à un projet de grande traversée qui ne verra pas le jour avant longtemps, subsiste l'idée d'une traversée du lac au moyen de ferries, ne nécessitant que peu d'infrastructures et pouvant être mise en place rapidement sans péjorer les finances publiques. Des traversées par bacs sont largement utilisées dans le monde et en Suisse. A Zurich, la ligne entre Horgen et Meilen connaît un succès grandissant et est l'un des transports publics les plus rentables de Suisse. En 2013, plus de deux millions de personnes ont emprunté l'un des cinq ferries de la société anonyme exploitant la ligne.

En 2009 déjà, le Grand Conseil avait renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1808 invitant le Conseil d'Etat à ouvrir un crédit d'étude pour la traversée au moyen de « ferries » (bacs). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait relevé qu'une telle traversée par bacs devait être suffisamment éloignée du centre de Genève pour être « performante, attractive et économiquement rentable ». D'après l'étude de faisabilité technique et économique annexée au rapport de la Commission des transports, la traversée par bacs doit se trouver suffisamment loin du pont du Mont-Blanc, afin d'inciter l'automobiliste à utiliser le bac. En se calquant sur l'axe Horgen-Meilen, situé à 16 km du pont

principal de Zurich, cela positionnerait les embarcadères à hauteur de Crans/Céligny sur la rive suisse et à Tougues/Chens sur la rive française.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a fait part de son intention de solliciter le canton de Vaud et le département de la Haute-Savoie afin d'engager une réflexion sur un financement tripartite. Enfin, le Conseil d'Etat s'était engagé à donner une première information au Grand Conseil dans un délai de six mois à dater du moment de la transmission du rapport, une information que le Grand Conseil n'a jamais reçue.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle a été l'issue des discussions avec le canton de Vaud et le département de la Haute-Savoie à propos d'une traversée par bacs ?*
- 2) *Le Conseil d'Etat voit-il en la traversée du lac par bacs une alternative à la traversée du lac que la Confédération a refusé d'inscrire parmi les routes nationales qu'elle entend financer ?*